

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DECISION N°2017-0152/MDFL-SG DU

Portant affectation d'un fonctionnaire stagiaire recruté dans la fonction publique
des Collectivités Territoriales

Le Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 95-022 du 20 mars 1995, modifiée, portant Statut des fonctionnaires des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017, portant Code des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 03-582/P-RM du 30 décembre 2003 portant répartition des actes d'administration et des actes de gestion du personnel des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 2017-0320/P-RM du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2017-3682/MDFL-SG du 01 novembre 2017 portant intégration dans la fonction publique des Collectivités Territoriales ;
Vu les besoins exprimés par les Collectivités Territoriales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur **Zoumana KEITA**, n° Mle 13-0183-CT15, Ingénieur Sanitaire stagiaire, spécialité Hygiène Assainissement, est mis à la disposition du Gouverneur de la Région de Ménaka.

Article 2 : Au point de vue salaire, l'intéressé est pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : L'intéressé voyage accompagné des membres de sa famille régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

Bamako, le 29 NOV 2017

Ampliations

MDFL-MEF.....	02
DNFPCT-DRH/SSDS.....	02
DGB-DNCF-BCS-Trésor-Transit.....	05
Tous Gouv-DRS.....	22
Intéressé.....	01
Archives.....	02

Le Ministre

Alhassane AG Hamed Moussa

Bamako, le 29 NOV 2017

MDFL-MEF..... 02
DNFPCT-DRH/SSDS..... 02

Le Ministre

Ampliation

MDFL-MEF
DNFPCT